

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 novembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal ESCOUBEYROU, 1^{er} adjoint au maire.

Date de convocation : 18 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Pouvoir(s) : 4

Votants : 13

Présents : ESCOUBEYROU-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-BRAUD-
DELAGE-DESBORDES-DURAND-LEGROS

Pouvoirs : MASSY à DESVALOIS / DUBROQUA à DESBORDES / BRUNEAU à
LEGROS / FIEYRE à ESCOUBEYROU

Secrétaire : Alain DURAND

Délibération N° 2023/33

Objet : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2

Monsieur le premier adjoint informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire concernant la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées aux communes de Beynac et Burgnac (travaux et acquisitions « écoles »).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE la modification de crédits suivante :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Article : 198-040 : + 4 727, 00 €

Article 2041412 : - 1 309, 00 €

Recettes :

Article 10222 : + 619, 00 €

Article 10223 : + 2 799, 00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 08/12/2023

ID : 087-218709400-20231124-642023-DE

S²LO

FONCTIONNEMENT :

Recettes :

Article : 7768-042 : + 4 727, 00 €

Dépenses :

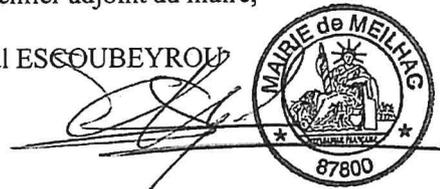
Article : 6156 : + 1727, 00 €

Article : 6411 : + 3 000, 00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 07 décembre 2023

Le premier adjoint au maire,

Pascal ESCOUBEYROL



Transmis au représentant de l'Etat, le
Mesures effectuées, le